

# AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3  
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable : Canal de Nantes à Brest

Titre : Vigilance chantier nautique - Arrachage Jussie - Bief 18 - Port de Glénac - Mortier de Glénac

Avis n° : 2024 BNB-B 033

du : 26/06/2024

Secteur (bief) : 18

Fait(s) à signaler : Considérant les travaux d'arrachage des plantes aquatiques invasives (Jussie) dans les biefs 18 (mortier de Glénac) et le port de Glénac à compter du 1er juillet 2024 pour une durée prévisionnelle de 5 semaines ;

Les usagers de la voie d'eau sont informés qu'ils devront naviguer avec une vigilance particulière et réduire l'allure à 5 km/h dans le bief n° 18 au droit du chantier d'arrachage des plantes.

Les usagers sont invités à respecter le balisage éventuellement mis en place et se conformer aux directives des personnels du service des Canaux ou de l'entreprise chargée des travaux.

Avis émis par : Subdivision Blavet, canal de Nantes à Brest



**Direction des Canaux de Bretagne**  
canauxdebretagne@bretagne.bzh  
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :  
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton  
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7  
**canaux.bretagne.bzh/**